



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-37

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2016

Conseillers en exercice	30		Pour	24
Conseillers présents	21		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	5	L'an 2016, le 25 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	26			
Date de convocation	19/X/2016			
Date d'affichage	19/X/2016			

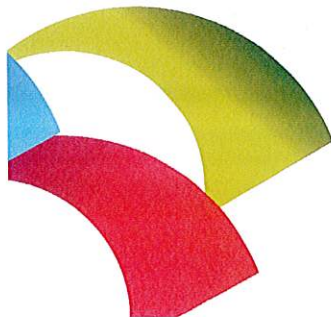
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bernard CROS**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon		Patrick BONNIER
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux		Bernard CROS
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Natalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Jean-François JAMET

Affiché, le

28 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-37-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016



N° 2016-37

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2015-53 du 15 décembre 2015 portant tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2016.

Considérant les travaux de la commission compétente
Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 18 octobre 2016

Rapport de synthèse :

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a établi en décembre 2015 un tableau provisoire d'affectation des subventions aux associations pour 2016. Ces subventions sont généralement versées aux associations sous forme de mensualités.

Un travail partenarial important impliquant les élus, les responsables associatifs, les services de la Communauté de communes et des partenaires extérieurs a été mené pour étudier les modalités de fonctionnement de plusieurs associations faisant part de difficultés plus ou moins intenses. Ce travail a permis à la fois de revoir l'organisation et le fonctionnement mais aussi le niveau d'appui de la collectivité publique afin d'assurer la meilleure collaboration possible au profit du territoire et de ses

Ainsi, il est proposé d'ajuster certaines subventions pour 2016 :

- Crèche Capucine : subvention portée à 131 175 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € ;
- Crèche Vertelune : subvention portée à 131 175 € (intégrant le recrutement direct en remplacement de l'agent préalablement mis à disposition) ;
- Crèche Petit Prince : subvention portée à 73 420 € ;
- Crèche Les Bons Enfants : subvention portée à 114 921 € ;
- TAM TAM : subvention portée à 13 800 € ;
- Ludothèque Terres de Jeux : subvention portée à 20 500 € pour le fonctionnement et l'organisation des fêtes communautaires et une subvention complémentaire de 1 420 € pour l'aide au paiement du loyer (rationae temporis pour novembre et décembre)

Ces ajustements de 23 544 € (intégrant pour 10 K€ le recrutement direct d'un salarié en remplacement d'un agent préalablement mis à disposition) sont compatibles avec les crédits inscrits au budget 2016 à l'article correspondant

Les mensualités de novembre et décembre seront ajustées en conséquence.

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-37-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Florence Allais et Axelle Balguerie) de procéder aux ajustements des subventions attribuées comme suit :

1. Crèche Capucine : subvention portée à 131 175 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € ;
2. Crèche Vertelune : subvention portée à 131 175 € (intégrant le recrutement direct en remplacement de l'agent préalablement mis à disposition) ;
3. Crèche Petit Prince : subvention portée à 73 420 € ;
4. Crèche Les Bons Enfants : subvention portée à 114 921 € ;
5. TAM TAM : subvention portée à 13 800 € ;
6. Ludothèque Terres de Jeux : subvention portée à 20 500 € pour le fonctionnement et l'organisation des fêtes communautaires et une subvention complémentaire de 1 420 € pour l'aide au paiement du loyer (rationae temporis pour novembre et décembre)

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 25 octobre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161027-2016-37-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2016